



# Ville de Thiers

Hôtel de Ville  
1, rue François Mitterrand  
CS 60201  
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80  
[contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr)  
[www.ville-thiers.fr](http://www.ville-thiers.fr)

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le

ID : 063-216304303-20250130-ARRETE2025\_082-AI

N° 25-082

ARRÊTE DU MAIRE DE THIERS

## ARRÊTE DU MAIRE DE THIERS

**Objet :** Arrêté de mainlevée interdiction d'habiter – 9 place de la Mutualité

Le Maire de Thiers,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les nouveaux articles L.511-1 et suivants et les articles L.521-1 à L.521-4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2024-524 en date du 13 septembre 2024 portant interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux à compter du 16 septembre 2024 dans l'immeuble sis 9 place de la Mutualité à Thiers, cadastré AO 25.

Considérant la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'immeuble mitoyen sis 15 rue des Grammonts à Thiers, cadastré AO 27.

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'arrêté en date du 13 septembre 2024 portant interdiction d'habiter temporaire et d'utiliser l'immeuble sis 9 place de la Mutualité à Thiers, cadastré AO 25, est abrogé

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire : [REDACTED]

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté est transmis au Préfet du Département du Puy-de-Dôme.

**ARTICLE 8** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand 6 cours Sablon - CS 90129 - 63033 Clermont-Ferrand 63000 Cedex 1 - Courriel : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers 1 rue François Mitterrand CS 60201 63300 Thiers Cedex - Courriel : [contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr) dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 30 janvier 2025

Le Maire,  
Stéphane RODIER

